



Succession bloquée en donation

Par JPM

Bonjour Mr Mme

Nous sommes trois frères. Un de nous à eût une donation sur l'ensemble des biens immobiliers du père défunt. Nous nous sommes chacun acquittés de notre dû aux impôts. Pour pouvoir récupérer notre part de la succession, le frère qui à eût la donation doit par conséquent vendre une partie de ses biens. Cependant celui-ci après plus d'un an n'a toujours rien vendu. Mis à part de renvoyer celui-ci devant un tribunal afin qu'un juge intervienne. Que pouvons nous faire d'autres ? Pouvons nous avoir assurément gain de cause ? Même ci celui-ci ne veut pas vendre. Comment l'obliger à vendre ? Combien de temps cela risque de durer ?

En attente de votre réponse

Bien cordialement